

ABICEP

**Association des Baccalauréats
Interdisciplinaires des Champs
d'Études Politiques**

Cahier des mandats

Édition 2023



CAHIER DES MANDATS DE L'ABICEP

Édition 2023

- **Portée des mandats**

Le Cahier des mandats de l'ABICEP établit les valeurs fondamentales de l'association. Les mandats ont pour but de guider les membres et le Conseil exécutif de l'ABICEP dans le cadre de leurs prises de décision relatives aux activités de l'association. Les mandats ont une portée suggestive et leur mise en application est laissée à la discrétion des membres de l'ABICEP. À cet égard, la liste d'exemples énoncés dans la portée des mandats, qui inclut les engagements appliqués à l'heure actuelle, n'est pas exhaustive.

- **Mandats actuels**

1. ***Inclusivité***

- a. L'ABICEP s'engage à traiter équitablement chacun de ses membres en condamnant toute forme de discrimination.
- b. L'ABICEP considère que l'écriture inclusive est à privilégier dans les communications de l'association étudiante.

2. ***Contre la culture du viol***

- a. L'ABICEP s'engage à dénoncer les comportements perpétuant la culture du viol tout en soutenant les individus qui se déclarent victimes de cette culture.
- b. L'ABICEP s'engage à favoriser un climat sécuritaire face à la culture du viol, notamment par le biais de l'emploi de gardien.nes du senti lors d'évènements socioculturels.

3. ***Solidaire***

- a. L'ABICEP se déclare solidaire avec les luttes étudiantes qui rejoignent ses valeurs et s'engage à offrir, au meilleur de ses capacités, son soutien aux autres associations étudiantes.

4. ***Égalité des genres***

- a. L'ABICEP promeut et soutient la lutte pour l'égalité des genres.

5. ***Sobriété économique et décroissance***

- a. L'ABICEP promeut un modèle économique articulé autour de la sobriété économique et de la décroissance.

- b. L'ABICEP promeut un mode de consommation conscient qui prend en compte les ressources limitées de la planète.
- c. L'ABICEP restreint le plus possible ses partenariats avec des entreprises à but lucratif. Certaines exceptions s'imposent dans les circonstances où le partenariat est en conformité avec les mandats et valeurs de l'association, et ce, en plus d'être fait entre l'association et une entreprise québécoise.

6. *Lutte pour la justice sociale*

- a. L'ABICEP promeut la lutte pour la justice sociale et contre la pauvreté.
- b. L'ABICEP prône des politiques publiques orientées autour de la redistribution des richesses.

7. *Éducation*

- a. L'ABICEP promeut une éducation universitaire gratuite pour tous.tes.

8. *Anticolonialiste*

- a. L'ABICEP promeut une attitude anticolonialiste, qui se veut à l'encontre de l'exploitation (économique), de la dépossession (des terres, des savoirs et des vécus) et de l'oppression (raciale, genrée et autres) du Sud global et des peuples autochtones.
- b. L'ABICEP reconnaît l'existence des territoires autochtones non cédés, qu'ils soient au Québec, au Canada ou à l'international.

9. *Végane*

- a. L'ABICEP s'engage à favoriser la consommation de produits véganes et écologiquement responsables, tout en soutenant la lutte contre la maltraitance animale.

10. *Environnementaliste*

- a. L'ABICEP promeut la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et la conservation de la biodiversité.

ACTIONS PASSÉES

Concernant la lutte aux changements climatiques (adopté le 22 janvier 2020)

CONSIDÉRANT que la communauté scientifique crédible s'entend pour dire que les changements en matière de lutte contre les dérèglements climatiques doivent se mettre en marche dès maintenant afin de conserver la hausse de température considérablement sous les 2 degrés Celsius;

CONSIDÉRANT que la production de denrées animales destinée à l'alimentation humaine est responsable de 18 % des émissions de GES;

CONSIDÉRANT que l'inaction sociale et gouvernementale affecte et affectera avant tout les franges de la population déjà fragilisées par des conditions sociales précaires, additionnées à des systèmes d'oppressions et qu'il est primordial dans une perspective de justice sociale de ne pas abandonner ces populations;

CONSIDÉRANT qu'une participation politique en dehors du jeu électoral est une nécessité;

QUE l'ABICEP se positionne comme écologiste dans une perspective anticoloniale et anticapitaliste;

QUE l'ABICEP offre son appui aux luttes autochtones;

QUE le comité exécutif invite les membres de l'association étudiante à participer aux activités de revendication et aux actions en lien avec la lutte aux changements climatiques;

QUE l'ABICEP réitère son mandat antispéciste;

QUE l'ABICEP considère systématiquement la possibilité d'acheter du matériel usagé lorsqu'elle doit se doter de nouveau matériel;

QUE l'ABICEP limite au maximum l'utilisation d'objets en plastique à usage unique;

QUE l'ABICEP tienne une assemblée générale de grève lorsqu'une faculté ou trois modules de l'UQAM tiennent un mandat de grève dans une perspective de lutte aux changements climatiques.

Concernant les heures d'ouverture du local où il est débarré et ouvert à toutes et à tous (adopté le 20 février 2019)

CONSIDÉRANT la perte de mobilisation au sein du mouvement étudiant;

CONSIDÉRANT que le local de l'ABICEP est un lieu inclusif de mobilisation;

CONSIDÉRANT que l'horaire actuel assure uniquement une accessibilité au local de 2h30 par jour;

CONSIDÉRANT que l'horaire susmentionné nuit à l'objectif du considérant #2;

QUE l'on modifie les heures d'ouverture du local de l'ABICEP de 12h30 à 18h, du lundi au jeudi, sauf lors de la tenue d'activités spéciales (5@tard, AG, etc.) et à partir du moment où l'ABICEP aura obtenu une police d'assurance en responsabilité civile.

Concernant les frais de demande de modification de notes (adopté le 1er novembre 2017)

CONSIDÉRANT que si une demande de modification de note ou une demande de révision de note se termine par une note inchangée mène à une facturation (généralement 20 \$) de l'étudiante ou de l'étudiant qui a entamé le processus;

CONSIDÉRANT que ces frais peuvent constituer un frein à des demandes de modification ou des révisions de note;

CONSIDÉRANT que ces démarches sont déjà rébarbatives pour plusieurs étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT que la possibilité que des frais soient encourus place, avant même le début du processus, la partie étudiante en désavantage par rapport à la partie enseignante;

CONSIDÉRANT que la partie enseignante peut faire preuve de mauvaise foi lors d'une demande de modification de notes et refuse de modifier la note, notamment dans le but que la partie étudiante abandonne devant les formalités bureaucratiques de l'appel en comité de révision de note;

CONSIDÉRANT que les demandes de modification de note, puis de révision de note, peuvent constituer un moyen politique de faire pression sur une personne chargée de cours ou une professeure ou un professeur;

CONSIDÉRANT que ces demandes sont parfois le dernier, voire le seul moyen politique de faire pression sur une personne chargée de cours ou une professeure ou un professeur;

CONSIDÉRANT que ce moyen politique a plus d'impact lorsqu'il est fait en groupe et que les frais potentiels peuvent être un frein à la solidarité pour des raisons monétaires;

QUE l'ABICEP puisse rembourser les frais encourus par ces démarches sur présentation d'une pièce justificative, notamment une copie de la facture étudiante. Et que l'exécutif de l'ABICEP puisse refuser le remboursement dans le cas où des demandes de modification ou de révision de notes seraient jugées frivoles ou abusives.

Concernant les tests de langue et le Service des Relations Internationales (adopté le 8 février 2017)

CONSIDÉRANT que les étudiant-es du BCPS et du BRIDI sont dans l'obligation de passer un test de langues dans le cadre de leur cursus universitaire;

CONSIDÉRANT que les étudiant.e.s qui souhaitent faire un échange dans une institution de langue étrangère doivent payer des frais de 60\$ à l'école de langue de l'UQAM pour passer un examen d'anglais (ou autre langue d'enseignement) afin de répondre aux exigences du Service des Relations Internationales (SRI) pour remplir leur dossier d'échange;

CONSIDÉRANT que le SRI exige de passer le test ou les tests de nouveau après une période de trois sessions;

CONSIDÉRANT que la plupart des membres de l'ABICEP ont déjà payé 60\$ afin de passer le même test pour effectuer des cours de langues comme exigence de leur programme;

CONSIDÉRANT que payer 60\$ pour repasser exactement le même test de langue effectué un an auparavant relève du non-sens;

CONSIDÉRANT que ces frais constituent des frais afférents à l'éducation; CONSIDÉRANT que ces frais constituent une barrière à l'accès à l'éducation; QUE l'ABICEP demande l'abolition des frais pour la passation des tests de langue;

QUE l'ABICEP mandate le SRI soit afin qu'il modifie ses exigences afin de prolonger la période de validité du test de langue aux fins d'échange étudiant;

QUE advenant le refus de la mesure susmentionnée, les étudiant.e.s ayant déjà effectué le test de langue conformément ont exigence pour l'échange se voient dispensé des frais requis lors de la seconde passation du test de langue.

Concernant le Rendez-vous de la main-d'œuvre les 16 et 17 février 2017 (adopté le 8 février 2017)

QUE l'ABICEP soit solidaire des uqamien-nes en grève contre le rendez-vous de la main-d'œuvre les 16 et 17 février;

QUE l'ABICEP invite ses membres à participer aux activités de grève qui y sont reliées.

Concernant les simulations de la Faculté de science politique et de droit (adopté le 8 février 2017)

CONSIDÉRANT le fait que les cours de simulations diplomatiques de l'OACI, de l'OTAN (International Model NATO), du Parlement européen Canada-Québec-Europe (SPECQUE) et des Nations Unies (NMUN) de la Faculté de science politique et de droit (FSPD) sont crédités à la hauteur de trois crédits;

CONSIDÉRANT que la FSPD contrevient à l'article 1.4.1 du règlement 5 définissant un « crédit » à quarante-cinq heures d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que la période de cours des simulations s'échelonne sur deux sessions incluant la période de vacances hivernales et estivales;

CONSIDÉRANT que la charge de travail des simulations diplomatiques correspond à celle de deux cours;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures que les étudiant.e.s participant aux simulations doivent obligatoirement octroyer aux activités de financement;

CONSIDÉRANT que les chargé.e.s de cours ne bénéficient que de la rémunération salariale d'un cours et que par conséquent, ils et elles se voient travailler bénévolement;

CONSIDÉRANT les positions historiques de l'ABICEP en soutien au Syndicat des chargés et chargées de cours de l'UQAM (SCCUQ);

CONSIDÉRANT les politiques de double standard de la FSPD, car d'une part, l'administration déploie des sommes importantes en publicité vantant les succès des simulations et que d'autre part, les simulations se voient chaque année menacer de couper leur financement.

QUE l'ABICEP propose que les cours de simulations diplomatiques de la FSPD soient crédités à la hauteur de la charge de travail qu'ils requièrent, soit six crédits;

QUE l'ABICEP propose que les chargé.e.s de cours des simulations diplomatiques bénéficient des conditions salariales d'un cours de six crédits;

QUE l'ABICEP mandate la Commission des études afin d'évaluer le nombre de crédits octroyés pour les cours de simulations diplomatiques de la FSPD à la lumière de la charge de travail que ces cours requièrent.

Concernant le rapport Dandurand-Tremblay (adopté le 18 janvier 2017)

ADMETTANT qu'un processus de décentralisation académique et budgétaire de l'UQAM peut avoir sa raison d'être et pourrait ultimement assainir la gestion de l'Université et mieux répondre aux besoins de la communauté uqamienne en favorisant une prise de décision plus proche de la base et de façon plus localisée;

CONSIDÉRANT que le diagnostic du rapport est basé sur des consultations qui se sont déroulés entre avril et septembre, soit pendant l'été, ce qui ne favorise pas la participation du plus grand nombre;

CONSIDÉRANT que les consultations sur le rapport se déroulent de manière précipitée;

CONSIDÉRANT la surreprésentation de l'ESG parmi toutes les personnes consultées;

CONSIDÉRANT la sous-représentation des étudiant-es dans les consultations;

CONSIDÉRANT la volonté de «redéfinir la collégialité» en permettant d'exclure des unités des instances décisionnelles;

CONSIDÉRANT l'absence de représentation étudiante sur toutes les instances mentionnées dans le rapport sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT que le rapport n'aborde les finances qu'en parlant de la gestion du déficit, sans mentionner les dépenses grandissantes en sécurité, la mauvaise gestion en immobilisation ou la recherche de revenus supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la réforme du financement ne s'intéresse pas au financement du rectorat ni de l'immobilisation;

CONSIDÉRANT que la décentralisation budgétaire propose un financement par étudiant- e et que cette manière de financer renforce une marchandisation de l'éducation;

CONSIDÉRANT que les petits programmes pourraient être délaissés parce qu'ils rapporteraient peu d'argent aux facultés en fonction d'une nouvelle méthode de financement;

CONSIDÉRANT que les responsabilités des facultés et des départements seraient augmentées, mais qu'on n'ajoute aucune représentation étudiante ni de représentation des chargé-es de cours, que la «décentralisation» prévue dans le rapport s'arrête aux décanats, sans inclure les professeur-es, les chargé-es de cours et les étudiant-es des facultés et des départements;

CONSIDÉRANT que les facultés déficitaires verraient leur financement drastiquement baisser en absence de péréquation et les forcerait à couper dans les services;

CONSIDÉRANT qu'aucune proposition n'est faite pour améliorer la qualité de l'éducation dispensée à l'UQAM;

QUE l'ABICEP rejette le rapport Dandurand-Tremblay tel qu'il est proposé;

QUE l'ABICEP demande à ce que ses considérations soient intégrées dans une nouvelle mouture du rapport.

Concernant les violences sexuelles (adopté le 18 janvier 2017)

CONSIDÉRANT les mandats historiques de l'ABICEP contre la culture du viol et les violences sexuelles;

CONSIDÉRANT le contexte sociétal et universitaire actuel où la culture du viol demeure profondément enracinée, trop souvent niée et trop peu dénoncée;

CONSIDÉRANT le nombre alarmant de cas d'agressions sexuelles et autres formes de violences sexuelles ayant été rapportés dans les universités québécoises et à l'UQAM au courant des dernières années;

ATTENDU que la communauté de l'UQAM doit prendre en charge la problématique des violences à caractère sexuel;

ATTENDU le travail des associations étudiantes de l'UQAM en prévention de cette problématique;

ATTENDU la responsabilité de l'UQAM dans la prévention des violences à caractère sexuel et de la mise en place d'un service de traitement des plaintes, de prise en charge des demandes d'aide et d'accompagnement des survivantes de violences à caractère sexuel;

ATTENDU le processus de renouvellement de la politique 16 de l'UQAM;

ATTENDU le mandat du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH);

ATTENDU l'absence d'intervenant-e-s spécialisé-e-s en matière de violences à caractère sexuel au sein de l'UQAM;

ATTENDU la responsabilité du gouvernement du Québec de soutenir les universités dans leurs initiatives locales en réponse à cette problématique;

QUE l'ABICEP dénonce fermement la culture du viol, la banalisation et le déni des violences sexuelles, la culpabilisation des survivantes et l'indemnité aux agresseurs;

QUE l'ABICEP se positionne en faveur de la création d'un cours facultaire obligatoire d'un crédit pour tous les étudiants et toutes les étudiantes au premier cycle de la Faculté de science politique et droit portant sur les enjeux politiques et juridiques des violences sexuelles et de la culture du viol;

QUE l'ABICEP suive de près les activités du comité intersectoriel de l'UQAM pour le « déploiement effectif et cohérent des campagnes et des initiatives contre les violences sexuelles et la culture du viol » à l'UQAM, qu'elle participe aux réunions mensuelles du comité et qu'elle adhère aux initiatives n'entrant pas en contradiction avec ses mandats;

QUE l'ABICEP exige que l'administration de l'UQAM augmente les ressources allouées à la prévention et la prise en charge des demandes d'aide concernant les violences à caractère sexuel, notamment, mais non exclusivement, via l'instauration d'un ou plusieurs postes d'intervenant-e-s spécialisé-e-s en la matière;

QUE l'ABICEP demande au Gouvernement du Québec l'allocation de ressources financières spécifiques concernant la problématique des violences à caractère sexuel aux campus universitaires québécois.

Mandat de tenue d'une assemblée générale de grève concernant les expulsions politiques à l'hiver 2017 (adopté le 3 novembre 2016)

QUE l'ABICEP tienne une assemblée générale de grève au début de la session d'hiver 2017 si les personnes menacé.e.s d'expulsions et expulsé.e.s ne sont pas réintégré.es à la communauté uqamienne.

Mandat de grève pour le 21 novembre 2016 en solidarité avec les arrêté.e.s du DS en 2015 (adopté le 3 novembre 2016)

QUE l'ABICEP soit en grève le 21 novembre à l'occasion du 1ier jour du procès des arrêtées du DS en 2015;

QUE l'ABICEP travaille à élargir la mobilisation dans les autres associations en vue de cette date.

Mandat de grève du 31 octobre au 3 novembre en solidarité avec les expulsé.e.s politiques (adopté le 31 octobre 2016)

CONSIDÉRANT le fait que la politique disciplinaire régissant le Comité disciplinaire ne respecte pas les droits fondamentaux, entre autres le droit de connaître la preuve retenue contre les accusés ou le droit d'être représenté par un-e avocat-e;

CONSIDÉRANT le fait que le module de sociologie ait adopté un mandat de grève pour les journées du 31 octobre et des 1er, 2 et 3 novembre pour lutter contre les expulsions politiques qui touchent ses membres;

CONSIDÉRANT le caractère arbitraire et politique de ces expulsions;

CONSIDÉRANT la nature profondément injuste du comité disciplinaire qui ne respecte pas la responsabilité qu'a l'UQAM d'agir équitablement selon les principes de justice les plus élémentaires;

RAPPELANT la solidarité des associations étudiantes de l'UQAM avec les expulsé.e.s politiques membres de l'ABICEP au printemps 2015;

QUE l'ABICEP participe à la campagne dénonçant les dérives autoritaires de l'administration de l'UQAM et la répression politique;

QUE l'ABICEP réclame la réintégration des expulsé-es politiques de 2015 et 2016 au sein de l'UQAM à travers cette campagne;

QUE l'ABICEP réitère son profond désaccord avec tout recours visant à expulser des étudiants et des étudiantes sur des considérations politiques;

QUE l'ABICEP réclame la réintégration des expulsé-es politiques au sein de l'UQAM de par cette campagne;

QUE l'ABICEP participe à toute action pour faire pression sur l'administration de l'UQAM sur la question des expulsions;

QUE l'ABICEP soit en grève ponctuelle du 31 octobre au 3 novembre en solidarité avec le module de sociologie et les autres associations qui ont adopté des mandats similaires contre les expulsions politiques;

QUE le Comité mob de l'ABICEP fasse circuler l'information quant aux activités créatives organisées par le module de sociologie pour faire pression sur l'administration de l'UQAM sur la question des expulsions et participer activement à la grève;

QUE l'ABICEP réclame l'abolition du comité de discipline, ainsi que des excuses de la part du rectorat pour sa création.

Concernant le harcèlement sexuel (adopté le 2 février 2016)

CONSIDÉRANT qu'il y a des lacunes évidentes dans le système d'éducation québécois en matière d'éducation sexuelle et que la notion de consentement sexuel devrait être abordée dès l'école primaire;

CONSIDÉRANT que le système de justice n'est pas du tout adapté aux violences sexuelles systémiques vécues par les femmes;

CONSIDÉRANT que de nombreux cas d'agressions ou d'harcèlements sexuel-le-s ont été dénoncés ou tenues sous silence à l'UQAM;

CONSIDÉRANT que le système de plainte pour agressions et harcèlement, soit l'application de la politique 16, est encore et toujours inadéquat à l'UQAM et qu'un faible pourcentage des plaintes qui y sont déposées sont jugées fondées;

CONSIDÉRANT que le Centre des femmes et ses militantes n'ont pas l'énergie ni tous les outils pour venir en aide et en soutien à toutes les victimes de violence et de harcèlement sexuel ;

CONSIDÉRANT les récents événements au sein de la faculté, que la violence faite aux femmes est encore banalisée à travers des discours politiques, journalistiques, institutionnels, publicitaires, « humoristiques » et que la culture du viol est omniprésente dans la culture de masse et la culture universitaire et est rarement remise en question ;

CONSIDÉRANT que les agressions à caractère sexuel sont des actes de domination, d'abus de pouvoir, de violences et visant l'humiliation, principalement commises envers les femmes et les enfants;

CONSIDÉRANT que les agressions sexuelles contre les femmes sont un phénomène systémique dû à une société fondamentalement hétéropatriarcale;

CONSIDÉRANT la persistance du viol et des agressions sexuelles ; CONSIDÉRANT les nouvelles positions féministes de l'ABICEP;

QUE l'ABICEP revendique une éducation sexuelle diversifiée féministe, anti-oppressive et non hétérosexiste dès l'école primaire;

QUE l'ABICEP reconnaisse le choix des survivant-e-s de dénoncer publiquement leurs agresseur-e-s et harceleur-e-s pour que cette problématique soit portée sur la place publique, qu'elle devienne une préoccupation sociale et que des transformations soient engendrées dans la communauté;

QUE l'ABICEP condamne toute violence sexuelle non consensuelle, tout rapport nonconsenti;

QUE l'ABICEP soutienne que céder à un rapport sexuel ne signifie pas qu'il y a consentement et dénonce toute pression exercée sur une personne en vue d'obtenir des rapports sexuels;

QUE l'ABICEP s'affirme solidaire des victimes et des survivant-e-s d'agressions sexuelles;

QUE l'ABICEP supporte les initiatives féministes contre les violences sexuelles non consensuelle;

QUE l'ABICEP travaille, dans la mesure de ses capacités, à fournir un environnement sain, vide de système d'oppression et de rapports de domination lors de la tenue de toutes ses activités;

QUE l'ABICEP condamne tout discours politique, journalistique, institutionnel, publicitaire et « humoristique » faisant la promotion de la culture du viol et qu'elle s'engage à l'éradiquer de toutes ses activités, notamment lors de ses initiations, ainsi que dans ses publications officielles;

QUE l'ABICEP travaille à l'édification d'un moyen éducatif, notamment à travers le COP, pour transmettre ces idées, positions et valeurs, afin d'en favoriser l'accessibilité et d'ainsi créer un environnement sans oppression ni discrimination au sein de la FSPD et de l'UQAM.

Concernant l'égalité des hommes et des femmes au sein de l'ABICEP (adopté le 2 février 2016)

CONSIDÉRANT qu'il importe, et qu'il en va de la responsabilité associative même, de défendre les droits des femmes membres de l'ABICEP;

CONSIDÉRANT que l'égalité homme/femme se reflète déjà à travers différentes procédures et pratiques organisationnelles de l'ABICEP, notamment l'alternance homme/femme dans les tours de parole, favorisant la participation des femmes aux différents débats et prises de décision;

CONSIDÉRANT que, comme la langue française passe sous silence 50 % de la population en priorisant le genre masculin au détriment du féminin, l'ABICEP utilise une politique de féminisation dans ses communications officielles;

CONSIDÉRANT que quasi-systématiquement l'animation est tenue par un homme et le secrétariat par une femme, qu'il faut reconnaître l'importante participation des féministes à la grève étudiante et soutenir l'implication historique des féministes au sein des milieux associatifs et combatifs;

QUE l'ABICEP réitère son appui aux pratiques favorisant, dans ses structures, le disempowerment des hommes, et permettant une égalisation concrète des sexes qui ne soit pas seulement sur papier, telles l'alternance homme/femme et une meilleure parité dans ses diverses tâches;

QUE l'exécutif de l'ABICEP s'assure d'une alternance homme-femme lors de la proposition de l'animation et du secrétariat;

QUE l'ABICEP dénonce tout rapport de domination ou intervention sexiste au sein de ses instances;

QUE l'ABICEP se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal féminin et masculin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal et qu'elle se positionne contre toute objectivisation et marchandisation du corps;

QUE l'ABICEP se positionne pour l'avortement libre, gratuit et accessible de même que pour la liberté, l'accessibilité et la gratuité de l'ensemble des moyens de contraception;

QUE l'ABICEP se prononce en faveur de l'équité salariale.

Concernant la position de l'ABICEP sur les revendications et les principes féministes (adopté le 2 février 2016)

CONSIDÉRANT que l'ABICEP s'est le plus souvent présentée comme une association étudiante en faveur des luttes féministes;

CONSIDÉRANT que de telles positions s'affichent en parfaite cohérence avec plusieurs des principes à l'origine des structures de l'ABICEP;

CONSIDÉRANT que l'ABICEP n'a jamais adopté en AG de véritables positions féministes;

CONSIDÉRANT que cette lacune a assez duré;

CONSIDÉRANT que les luttes féministes doivent se poursuivre et s'intensifier tant qu'il

le faudra;

QUE l'ABICEP s'affirme féministe en se positionnant pour l'amélioration des conditions de vie de toutes et tous ses membres;

QUE l'ABICEP s'affirme anti-masculiniste;

QUE l'ABICEP se positionne pour les revendications et principes féministes.

Concernant toutes les positions féministes et contre le harcèlement sexuel qui ont été adoptées à l'AG du 2 février 2016 (Adopté le 2 février 2016)

QUE le comité exécutif de l'ABICEP puisse diffuser ces nouvelles positions lorsque cela semble nécessaire.

Mandat de grève pour la journée du mardi 9 février en solidarité avec le SÉTUE (adopté le 2 février 2016)

QUE l'on tienne une journée de grève le 9 février dans le cadre des portes ouvertes de l'UQAM en appui avec la grève du SÉTUE en vigueur depuis le 7 décembre 2015;

QU'une assemblée générale de grève ait lieu à la quatrième semaine de février s'il n'y a pas de règlement de la situation.

Concernant un don de 200\$ au fonds de solidarité du sétue (adopté le 2 février 2016)

CONSIDÉRANT que le SÉTUE est en grève depuis le 7 décembre dernier et qu'aucun.e.s employé.e.s étudiant.e.s n'a reçu de salaire depuis;

CONSIDÉRANT que, suite au rejet d'une entente de principe le 21 décembre dernier, les négociations stagnent et qu'en ce moment, le SÉTUE fait face à une impasse;

CONSIDÉRANT que le SÉTUE s'est récemment doté d'un Fonds de solidarité et qu'il distribue plus d'une centaine de paniers de nourriture depuis deux semaines;

QUE l'ABICEP fasse un don de 200 \$ au Fonds de solidarité du SÉTUE;

QUE l'argent serve à l'achat de denrées pour les paniers de nourriture;

QUE les fonds soient pris dans l'enveloppe budgétaire "subventions".

Concernant la solidarité de l'ABICEP envers le SÉTUE (adopté le 2 février 2016)

CONSIDÉRANT que les membres du SÉTUE sont dans l'attente d'une nouvelle convention collective respectueuse de leurs besoins et de leurs droits en tant qu'employé.e.s étudiant.e.s depuis deux ans;

CONSIDÉRANT le mépris de l'administration dans la gestion de ce dossier et son refus de négocier de bonne foi afin de relever les conditions de travail des employé.e.s étudiant.e.s;

CONSIDÉRANT que seules deux séances de négociations ont eu lieu entre l'administration et le SÉTUE depuis le début du mois de janvier, ce qui est largement insuffisant pour parvenir à une entente;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la communauté universitaire, et plus particulièrement les groupes les plus vulnérables tels que les employé.e.s de soutien, les étudiant.e.s en situation de handicap et les membres du SÉTUE eux-mêmes sont durement éprouvé.e.s par le prolongement de la grève;

CONSIDÉRANT que l'administration fait porter le poids de la grève aux professeur.e.s, aux chargé.e.s de cours, aux employé.e.s de soutien et aux étudiant.e.s en les obligeant à endosser des charges de travail supplémentaires et en prolongeant délibérément le conflit;

QUE l'ABICEP réaffirme son appui à la cause du SÉTUE et à leurs revendications, à savoir:

- 1) Un rattrapage salarial avec les autres universités
- 2) La fin de l'arbitraire dans la description des fonctions
- 3) Le respect des contrats de travail (1 heure travaillée = 1 heure payée) et davantage de transparence dans l'attribution des contrats
- 4) Une augmentation du nombre d'heures travaillées allouées et la fin de la règle des 15 heures/semaine (personne ne pouvant vivre décemment avec 15 heures)
- 5) La normalisation du travail et l'affichage des postes;

QUE l'ABICEP manifeste son appui au SÉTUE en encourageant ses membres à participer aux activités de mobilisation du syndicat, notamment celles qui auront lieu le 9 février;

QUE l'ABICEP dénonce la condescendance de l'administration dans le règlement du conflit, l'insuffisance du nombre de séances de négociations tenues avec le syndicat et son absence de bonne foi lors de ces dernières, et sa stratégie visant à faire perdurer le conflit jusqu'à l'essoufflement des syndiqués du SÉTUE;

QUE l'ABICEP dénonce le recours de l'UQAM à un arbitre comme une manière d'empêcher la tenue de négociations effectives pouvant mener à l'amélioration réelle des conditions de travail des employé.e.s étudiant.e.s du SÉTUE;

QUE l'ABICEP se prononce en faveur de l'ajout d'un plancher d'heures à la convention collective du SÉTUE et dénonce le refus de l'UQAM de prendre cette revendication en compte;

QUE l'ABICEP exige de l'administration qu'elle négocie rapidement et de bonne foi avec le SÉTUE afin d'adopter une convention collective respectueuse de leurs droits et de leurs revendications;

QUE l'ABICEP témoigne de sa solidarité envers les professeur.e.s, chargé.e.s de cours, employé.e.s de soutien pénalisé.e.s par la longue durée de la grève et confronté.e.s à une surcharge de travail, et demande à l'administration de faire des négociations avec le SÉTUE sa

priorité, de sorte à ce que la communauté universitaire n'ait plus à subir les conséquences de son inaction.

Modifications au mandat de grève adopté le 16 septembre 2015 (adopté le 30 novembre 2015)

QUE l'ABICEP soit en grève avec les syndicats de l'UQAM seulement si 7 associations étudiantes de l'UQAM dont 3 associations facultaires le sont.

Concernant le retrait de certains cours du mandat de grève du 16 septembre 2015 (adopté le 30 novembre 2015)

CONSIDÉRANT que les mandats de grève votés par l'ABICEP affectent la réussite des membres dans le cas de cours ou activités à tronc commun;

QUE les cours MET-2100, MET-4261, les concours de plaidoiries et l'activité sur les nations unies ne fassent pas parties des cours levés ou ne soient pas perturbés par toutes grèves votées antérieurement ou précédemment cette AG extraordinaire de grève.

Concernant la création d'une nouvelle association facultaire (adoptée le 14 octobre 2015)

QUE l'ABICEP travaille avec les autres associations modulaires pour la création d'une nouvelle association facultaire.

Concernant l'inter-modulaire et la représentativité au CE et au CVE (adoptée le 14 octobre 2015)

CONSIDÉRANT le vote de non-reconnaissance de l'AFESPED du printemps dernier;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de se réunir avec les autres associations modulaires de la FSPD pour discuter de notre avenir associatif;

CONSIDÉRANT que la représentation des membres de la FSPD sur les instances uqamiennes est d'une importance primordiale;

QUE l'ABICEP mette en place avec toutes les autres associations modulaires une table de concertation afin de s'assurer de la représentativité et de redevabilité des délégué-e-s des membres de la faculté;

QUE l'ABICEP refuse de remettre entre les mains de l'UQAM de quelque façon que ce soit la nomination des délégué-e-s sur la CE et le CVE;

QUE l'ABICEP réaffirme la primauté des AGs sur leurs délégations.

Concernant la redevabilité des délégué-e-s étudiants et étudiantes sur les comités organisateurs de programme (COP) (adoptée le 14 octobre 2015)

CONSIDÉRANT le rôle déterminant des délégué-e-s étudiants et étudiantes sur les COP;
CONSIDÉRANT l'absence d'encadrement réglementaire, tant au niveau de l'Université de l'ABICEP du rôle des délégué-e-s étudiants et étudiantes sur les COP;
CONSIDÉRANT l'importance des COP dans la structure des programmes et dans l'avenir et l'évolution des programmes;
AFFIRMANT le caractère préventif de cette prise de position;
RECONNAISSANT le travail de qualité des délégations étudiantes des années précédentes;
QUE L'ABICEP affirme que les délégué-e-s ont pour mandat de défendre les positions, politiques et mandats de l'ABICEP à l'intérieur des COP lorsque ces dites positions, politiques et mandats sont pertinents et pertinentes afin de guider la prise de position des délégué-e-s;
QUE L'ABICEP se reconnaisse un pouvoir de destitution des délégué-e-s étudiant-e-s;
QUE L'ABICEP invite les COP à faire rapport des travaux sur les COP en assemblée générale de l'ABICEP;
QUE L'ABICEP demande la réouverture du règlement 1 de la Faculté sur la gestion des études de premier cycle afin que l'article 4.1 reconnaisse le pouvoir de nomination et de destitution des associations étudiantes modulaires.

Mandat de grève (adopté le 16 septembre 2015) CONSIDÉRANT que le gouvernement laisse tomber l'école publique

CONSIDÉRANT que nous, étudiant-e-s, sommes concernées directement par ces enjeux;
CONSIDÉRANT que la qualité de l'éducation publique est historiquement une de nos revendications les plus importantes;
CONSIDÉRANT l'attitude méprisante et les mensonges systématiques de la direction uqamienne
CONSIDÉRANT que l'attitude de l'administration envers les professeur-es, chargé-es de cours et employé-es étudiant-es est révoltante;
CONSIDÉRANT que les coupures dans les services publics sont des attaques aux droits sociaux;
CONSIDÉRANT que les transformations fiscales (passages de l'impôt à la taxation) revêtent un caractère de classe certain;
CONSIDÉRANT la mobilisation des syndiqué-e-s de la fonction publique et les votes de grèves ponctuelles qui déboulent actuellement;
CONSIDÉRANT qu'à l'UQAM même les professeur-e-s, les chargé-e-s de cours et les employé-e-s étudiant-e-s sont en négociations de convention collective et que l'attitude de l'employeur est tout bonnement révoltante;
CONSIDÉRANT que les syndicats de profs de plusieurs Cégeps ont déjà voté pour des grèves;

CONSIDÉRANT que pas moins de 34 000 profs seront en grève le mercredi 30 septembre 2015, jour du recensement dans les commissions scolaires;

CONSIDÉRANT l'inutilité stratégique actuelle d'une GGI menée par l'ABICEP uniquement;

QUE l'ABICEP réaffirme cependant sa solidarité avec les étudiant-es de l'UQAM et d'autres universités visées par des mesures disciplinaires pour des actions politiques ou syndicales;

QUE l'ABICEP tienne une journée de grève le 30 septembre 2015 pour participer à la manifestation de la FAE, alors que plus de 34 000 professeur-es seront en grève;

QUE l'ABICEP soit en grève solidaire avec les employé-es, chargé-es de cours et professeur-es de l'UQAM et donc, que l'ABICEP soit en grève les journées ou soit le SPUQ, le SCCUQ ou le SETUE le sont;

QUE l'ABICEP soit en grève solidaire avec les syndiqué-es du Front commun syndical de Montréal lors de leurs journées de grève ponctuelles ou rotatives;

QU'ADVENANT le déclenchement, par le Front commun ou par un des syndicats de l'UQAM, d'une grève reconductible, que l'ABICEP tienne le plus rapidement possible une assemblée générale de grève;

QUE l'ABICEP diffuse et participe aux manifestations du 30 septembre (FAE), du 1er octobre (SETUE), et du 5 novembre (ASSÉ);

QUE L'ABICEP organise, conjointement avec les autres associations se dotant d'un mandat similaire, une journée d'action de perturbations le 18 novembre prochain, à l'UQAM, contre les coupures et la centralisation du pouvoir à l'UQAM dans les mains du rectorat;

QUE L'EXÉCUTIF DE L'ABICEP, autant que faire se peut, informe ses membres des actions militantes à venir, relatives à l'UQAM, au milieu ouvrier, ou tout autre thème favorisant l'égalité réelle et la vie sur Terre;

QUE l'ABICEP tienne une assemblée générale de grève advenant que la situation dans le milieu syndical évolue de manière significative, soit que plus de 7 journées de grève aient eu lieu à l'ABICEP.

Concernant le végétalisme (adoptée le 12 février 2014)

CONSIDÉRANT les maux causés à l'environnement, aux animaux humains et non humains, et aux sociétés humaines par l'exploitation animale;

QUE l'ABICEP rejette le spécisme;

QUE l'ABICEP se positionne comme végane, soit qu'elle rejette dans les faits toute forme d'exploitation animale;

QUE l'ABICEP cherche à s'assurer que soit offert un menu végane dans les événements et les activités auxquels elle prend part;

QUE, face à des circonstances extraordinaires, ne laissant pas la chance à l'exécutif de corriger la situation, l'ABICEP puisse acheter, distribuer et offrir à ces membres de la nourriture non végétalienne;

QUE la sortie à la cabane à sucre du 6 mars 2014 soit exclue de cette proposition.

Concernant l'oléoduc et l'anti-colonialiste (adopté le 24 mars 2014)

CONSIDÉRANT la menace d'écocide que le transport du pétrole et des autres carburants fossiles représente;

CONSIDÉRANT l'attitude hypocrite, mensongère et « orwellienne » des différents paliers de gouvernements, assisté par les organes gouvernementaux et « indépendantes » d'énergie, de renseignements et de police, en plus de la participation intéressée des entreprises du secteur de l'énergie;

CONSIDÉRANT la surveillance, l'intimidation, la criminalisation et le dénigrement des militant.e.s, résistant.e.s et sympathisant.e.s écologistes;

CONSIDÉRANT la nature colonialiste des projets d'oléoducs et l'insolence des élites politiques et économiques devant les revendications des premières nations;

QUE l'ABICEP dénonce les projets d'oléoducs;

QUE l'ABICEP appuie les luttes des premières nations et des autres regroupements de résistant.e.s contre les projets de combustibles fossiles et fasse un don de 100\$ à Idle No More;

QUE l'ABICEP fasse la promotion des événements d'envergure entourant la dénonciation et la résistance de ces projets et invite ses membres à y participer;

QUE l'ABICEP dénonce plus largement le colonialisme et le néocolonialisme.

Concernant la consultation sur la finalité des cycles supérieurs, (adopté le 31 octobre 2013)

CONSIDÉRANT que l'administration de l'UQAM est, depuis l'hiver 2013, en préparation d'une consultation sur les finalités des programmes de cycles supérieurs;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux soulevés par le rapport produit par l'UQAM, finalités des programmes de cycles supérieurs, pour les étudiantes et étudiants ainsi que pour la communauté universitaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs des aspects de la présente consultation sont problématiques, dont notamment l'échéancier très serré, la documentation orientée idéologiquement et insuffisante afin de vraiment saisir l'ensemble des enjeux;

CONSIDÉRANT que les associations étudiantes modulaires de premier cycle ont été écartées du processus de consultation, alors que plusieurs de ses membres passeront aux études de cycles supérieures et que cet enjeu les intéresse et les concerne autant que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs;

QUE l'ABICEP dénonce la présente consultation sur les finalités des cycles supérieurs menée par l'UQAM actuellement, qu'elle déplore le calendrier trop serré de celle-ci et dénonce la

documentation fournie, idéologiquement orientée et insuffisante à toute réflexion critique sur le sujet;

QUE l'ABICEP s'oppose à toute forme de marchandisation de l'éducation, de la professionnalisation des diplômés et de l'arrimage de la recherche fondamentale aux besoins du marché;

QUE l'ABICEP rappelle que l'université n'est pas une machine à diplômes ou à produire des technicien-ne-s adaptés au marché du travail, mais bien une institution de formation d'une population critique, engagée et intellectuelle;

QUE l'ABICEP dénonce le fait qu'on écarte les associations étudiantes modulaires de cette consultation et signifie son désaccord avec l'administration concernant cette consultation;

QUE l'ABICEP appelle ses membres à participer en grand nombre à l'assemblée générale de l'AFESPED du 6 novembre prochain où ce thème sera abordé et les incite à consulter la documentation en lien avec celle-ci qui a été envoyée par courriel aux membres de l'AFESPED.

Concernant les dispositifs de vidéosurveillance (adopté le 31 octobre 2013)

CONSIDERANT la nature combative et revendicatrice de l'ABICEP et l'importance des enjeux politiques, associatifs et syndicaux qui sont au cœur même de l'existence de l'ABICEP et au centre des préoccupations de ses membres;

CONSIDERANT les positions de l'AFESPED, de l'AECSD, de l'assemblée départementale de science politique, de l'assemblée départementale de science juridique et du conseil académique facultaire de science politique et droit concernant les nouveaux dispositifs de vidéosurveillance;

CONSIDERANT l'installation de nouvelles caméras de surveillance depuis le vendredi le 11 janvier 2013 dans les aires de circulation, sorties de secours du pavillon HubertAquino et d'autres pavillons de l'UQAM;

CONSIDERANT que le plan actuel d'implantation de ces dispositifs de vidéosurveillance à l'UQAM n'a pas tenu compte des lignes directrices proposées par la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) et du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada (CPVP);

CONSIDERANT que la communauté universitaire n'a à aucun moment été consultée et n'a ainsi jamais pu prendre part à la définition des besoins et des mesures relatives à la vidéosurveillance dans ses lieux de travail et d'étude;

CONSIDERANT que l'absence de politique quant à l'utilisation de la surveillance vidéo porte préjudice à la communauté universitaire et à ses membres;

CONSIDERANT que l'implantation de nouvelles caméras de sécurité ne constitue pas une urgence;

CONSIDERANT que l'implantation de nouvelles caméras de sécurité touche grandement les membres de l'ABICEP dans leurs activités politiques et associatives et vise à réprimer leurs actions et revendications politiques;

QUE l'ABICEP considère que la présence de ces caméras de vidéosurveillance est une atteinte grave aux libertés associatives, syndicales, civiles et individuelles des membres de la communauté universitaire;

QUE l'ABICEP dénonce les agissements unilatéraux de l'administration de l'UQAM visant à policer la communauté universitaire, à restreindre ses libertés et à procéder à du profilage politique;

QUE l'ABICEP rappelle à la direction de l'UQAM que l'utilisation de moyens de surveillance participe à la création d'un « chilling effect » aillant pour conséquence de décourager l'action politique et syndicale;

QUE l'ABICEP exige le retrait immédiat des dispositifs de vidéosurveillance installés depuis janvier 2013 jusqu'à ce que des consultations aient été menées et qu'une politique d'utilisation de la surveillance vidéo ait été adoptée;

QUE l'ABICEP exige la création d'une politique (et non d'une seule directive) d'encadrement de la surveillance vidéo empêchant toute atteinte à la liberté politique et syndicale des membres de la communauté universitaire;

QUE l'ABICEP exige que l'administration de l'UQAM entame un processus de consultation et de participation horizontale avec l'ensemble de la communauté universitaire sur le dossier;

QUE l'ABICEP participe à la campagne de mobilisation au sein de l'UQAM afin de sensibiliser la communauté universitaire, qu'elle transmette l'information auprès de ses membres, qu'elle en fasse la promotion sur les instances uqamiennes où elle siège et qu'elle assure une représentation de l'ABICEP sur le comité de mobilisation contre la vidéosurveillance;

QUE l'ABICEP adopte et fasse la promotion de la politique alternative en matière de surveillance vidéo à l'Université du Québec à Montréal et défende son adoption par l'UQAM par les moyens dont elle dispose.

Mandat de grève (adopté le 15 novembre 2012)

CONSIDÉRANT le mouvement de revendications étudiant d'ampleur international du International Student Movement;

CONSIDÉRANT la similitude des revendications avec le récent mouvement québécois, soit l'opposition à la marchandisation de l'éducation et le désir collectif d'un système d'éducation libre et universellement accessible;

CONSIDÉRANT la position de l'ABICEP d'un gel des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire;

CONSIDÉRANT l'approche imminente du Sommet de l'éducation et de l'importance de nos requêtes;

QUE l'ABICEP soit en grève symbolique le 22 novembre 2012 afin d'appuyer le International Student Movement.

Concernant la grève et le libre déploiement des activités intellectuelles au sein de l'UQAM
(adopté le 1er avril 2009)

ÉTANT DONNÉ la radicalisation de la base professorale et l'approfondissement du discours des professeurs actuellement en grève, discours qui va maintenant clairement au-delà des revendications salariales;

ÉTANT DONNÉ que l'administration utilise de plus en plus fréquemment des mesures de répression, notamment dans le cadre du présent conflit, et que le droit de grève est de plus en plus menacé par la judiciarisation du politique;

ÉTANT DONNÉ que la situation de crise financière découlant du sous-financement actuel et systémique de l'UQAM contre lesquels nous nous sommes battus l'an dernier perdure;

ÉTANT DONNÉ que le SPUQ, l'ADEESE, l'AFEA, l'AFELLC, l'AFESH, l'AESS, l'AECSSP et l'AEMSP se sont dotés de mandats de grève reconductibles, que l'AeESG s'est dotée d'un mandat de grève non-reconductible d'une semaine et que l'AED tient un vote de grève demain;
QUE l'ABICEP-UQAM défende le libre déploiement des activités intellectuellement pertinentes ayant cours à l'université dans la perspective d'un non arrimage au marché et revendique conséquemment:

- 1) Un refinancement public massif et sans conditions en éducation, particulièrement à l'UQAM
- 2) L'annulation du projet de loi sur la gouvernance des universités
- 3) L'embauche de 300 nouveaux et nouvelles professeurs à l'UQAM;

QUE l'atteinte de ces revendications soit conditionnelle à ce que l'embauche de nouveaux professeurs serve les besoins académiques de l'Université avant sa compétitivité et que le règlement financier ne nuise pas à l'accessibilité de l'Université par une hausse des frais imposée aux étudiantes et aux étudiants;

QUE l'exécutif soit mandaté de tout mettre en œuvre pour coordonner nos revendications et nos moyens de pression avec les autres syndicats en débrayage et ce, de concert avec le conseil de grève.